

N°DCS2025_09_016

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 26
(26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de Convocation : 12 mars 2025

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET			X		Jean-Luc BERNARD		X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD			X		Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN			X		Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSEN		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Guillaume FAUVET
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER			X		Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE			X		Arnold MORANDAT		X	
	Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X	
Jean-Michel VANDEL	X				Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascal ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND		X			Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE			X		Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X		
Noël RAVET	X				Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		Paul BOULANGER
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER		X			Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT		X			Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY	X		Julien FARGEOT
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER		X	
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL	X				Claude RABUEL	X		Pierre GONNARD
	Vincent MOREL	X				Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Guillaume AGATY	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six, à vingt heures, se sont réunis à la salle des fêtes de Grièges, sous la présidence dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Approbation de la convention d'animations scolaires entre FNE et SMVV

EXPOSE

Le Président a présenté à l'inscription du Budget Primitif 2025 la mise en œuvre d'animations scolaires destinées aux classes des communes faisant partie de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de la Veyle.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Président propose de remettre en place une convention de partenariat avec FNE, partenaire historique du SMVV sur ce type d'action, pour l'année scolaire 2024-2025.

En synthèse, les termes de cette convention sont les suivantes :

✓ **Pour FNE :**

- La réalisation de 16 animations de 3 demi-journées chacune (incluant une demi-journée de sortie sur le terrain, dont la répartition sera décidée par le SMVV ;
- La prise en charge de l'ensemble des aspects techniques et administratifs de la démarche : contact des écoles, préparation des animations avec les professeurs, rédaction d'un bilan de la démarche...

✓ **Pour le SMVV :**

- Le versement d'une indemnité de 19 800 € TTC ;
- La sollicitation des écoles concernées par courrier signé du Président, expliquant la démarche.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

Considérant que la proposition de convention a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que la convocation ;

Considérant qu'après lecture de la proposition de convention, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les conditions proposées par le projet de convention entre FNE et le SMVV ;

AUTORISE le Président à conclure avec FNE, la convention de partenariat annexée à la présente délibération et les éventuels avenants ;

CONFIE au Bureau Exécutif le choix des classes qui bénéficieront de ces animations.

Fait et délibéré à Grièges, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération validée exécutoire
Date de la publication : 28.03.2025

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.